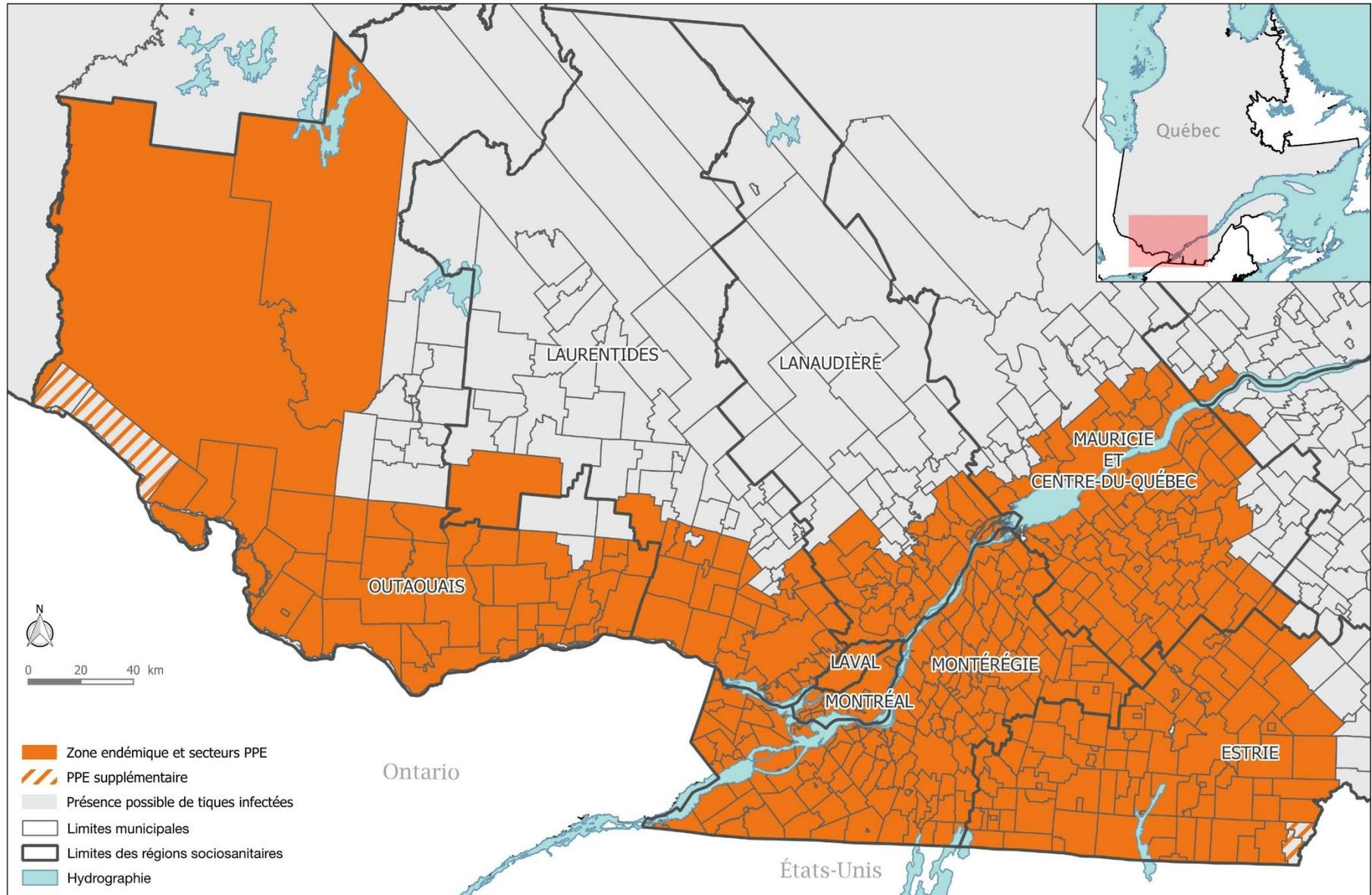


Carte de la zone endémique pour la maladie de Lyme au Québec et des secteurs visés par la prophylaxie postexposition (PPE), 2024

Outil pour la classification des cas déclarés et l'identification des secteurs visés par la PPE



NOTE : Consulter le tableau 1 en annexe de cette carte pour plus de détails sur la légende et les critères pour la détermination de la zone endémique de la maladie de Lyme et des secteurs géographiques visés par la PPE
Pour lire la méthodologie, accéder à la carte interactive ou à la liste des municipalités, consultez la page web INSPQ [Maladies transmises par les tiques](#).

Carte de la zone endémique pour la maladie de Lyme au Québec et des secteurs visés par la prophylaxie postexposition (PPE), 2024

Outil pour la classification des cas déclarés et l'identification des secteurs visés par la PPE

Tableau 1. Légende et critères pour la détermination de la zone endémique pour la maladie de Lyme et des secteurs géographiques visés par la PPE

	Critères de surveillance
	<p>Zone endémique et secteurs géographiques visés par la PPE</p> <p>1) Municipalités répondant à l'un des critères de surveillance suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au moins 3 cas humains déclarés et acquis localement au cours des 5 dernières années; <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au moins 23 soumissions de tiques <i>Ixodes scapularis</i> d'origine humaine en surveillance passive au cours des 5 dernières années; <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 stades (larve, nymphe, adulte) ou au moins 6 spécimens du même stade d'<i>Ixodes scapularis</i>, collectés en un an en surveillance active, dont au moins 1 nymphe ou adulte positive à <i>Borrelia burgdorferi</i> <p>ET</p> <p>2) Municipalités situées à 20 km ou moins d'une des municipalités identifiées par les critères de surveillance ci-dessus</p>
	<p>Secteurs géographiques supplémentaires visés par la PPE</p> <p>Municipalités qui ne sont pas situées dans la zone endémique, mais qui étaient déjà visées par la PPE dans les dernières années ou qui ont été ajoutées par les Directions de santé publique</p>
	<p>Présence possible de tiques <i>Ixodes scapularis</i> infectées dans l'ensemble du Québec, en raison de la présence potentielle de tiques transportées par les oiseaux migrateurs</p>